



à la Une

Le 24/10/2013

Services à la personne

FNAAFP/CSF : "Le gouvernement peut mieux faire"

Décidément, le gouvernement a bien du mal à rassurer les acteurs du secteur de l'aide à domicile malgré son [annonce](#) d'un calendrier pour la grande loi sur le vieillissement. Après [d'autres organisations](#), la FNAAFP/CSF considère que "le gouvernement peut mieux faire". Elle s'inquiète du silence des autorités sur le financement du volet de la loi concernant la perte d'autonomie. "650 millions d'euros ne seront pas suffisants pour financer une réforme de société", affirme la fédération de l'aide à domicile.

Documents joints : Communiqué



Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire
membre de la Confédération Syndicale des Familles

COMMUNIQUE DE PRESSE

LOI AUTONOMIE :

Pour la FNAAFP/CSF, le Gouvernement peut mieux faire !

La FNAAFP/CSF prend acte de l'annonce faite le 14 octobre dernier par le Premier ministre du nouveau calendrier de la Loi Autonomie.

Toutefois, elle constate tout d'abord que le Gouvernement ne dit rien du financement du 1^{er} volet du futur projet de Loi qui concerne l'Anticipation de la perte d'autonomie et qui ressort, notamment, de l'action sociale de l'Assurance Vieillesse. La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) qui va être signée entre la CNAV et l'Etat portera sur la période 2014/2017 : **des moyens supplémentaires doivent être octroyés, dès 2014 à la CNAV pour que les CARSAT puissent couvrir les besoins exprimés par 550.000 personnes retraitées en aide à domicile, au lieu des 380.000 actuellement aidées.**

En ce qui concerne le 3^{ème} volet de la Loi, celui de l'accompagnement de la perte d'autonomie, la FNAAFP/CSF remarque que le Gouvernement n'envisagerait pas d'autre financement que celui émanant de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). La FNAAFP/CSF affirme que **650 millions d'euros ne seront pas suffisants pour financer une « réforme de société ».**



Enfin, la FNAAFP/CSF dénonce la persistance du Gouvernement à détourner pour une année supplémentaire, la CASA du financement de la perte d'autonomie.

La FNAAFP/CSF refuse la rhétorique du Gouvernement qui consiste à dire que « puisqu'il n'y aura pas de loi avant 2015, il n'y aura donc pas de dépenses nouvelles en 2014 » alors que l'insuffisance de financements, **depuis des années**, se traduit :

- Pour les personnes dépendantes, par des restes à charge de plus en plus importants et d'un niveau inégal selon les territoires et par des plans d'aide ou de compensation insuffisants pour couvrir les besoins d'aides techniques ;
- Pour les salariés de la branche du Domicile, par une non-revalorisation de la valeur du point depuis 2009 qui entraîne une perte du pouvoir d'achat des salariés de la branche de l'aide à domicile, tandis que les indemnités kilométriques, elles aussi non-revalorisées, rendent l'utilisation d'un véhicule de plus en plus difficile ;
- Pour les associations à but non-lucratif, par une non-reconnaissance des coûts de revient par la tarification, qui empêche le recrutement, voire le maintien dans l'emploi, des salariés diplômés et provoque une concentration des acteurs sur des critères d'urgence économique lorsqu'il ne s'agit pas de liquidations pures et simples et de destructions d'emplois sur un secteur pourtant en tension.

La FNAAFP/CSF se félicite donc de l'accueil réservé par les Groupes Parlementaires aux amendements au PLFSS 2014 qu'elle a rédigé avec les 3 autres Fédérations de la Branche, alors que le débat s'engage au Parlement. Elle a invité ses adhérents à les communiquer localement à leurs députés et sénateurs pour recueillir leur soutien.

La FNAAFP/CSF compte sur la représentation nationale pour compléter le projet du Gouvernement afin de faire de la Loi Autonomie une véritable réforme de société...dès maintenant !

LA FNAAFP/CSF : solidairement, tout simplement

La FNAAFP/CSF est une fédération professionnelle regroupant 40 associations qui gèrent des SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) prestataires et/ou mandataires intervenant auprès des familles (35% de l'activité), des personnes âgées (60%) et des personnes handicapées (5 % de l'activité) et des SSIAD (services de soins infirmiers à domicile).

En 2012, l'activité du réseau s'est élevée à 4 millions d'heures réalisées par plus de 4.500 professionnels auprès de 60.000 bénéficiaires.

Parmi les fédérations et unions nationales d'Aide à Domicile, la FNAAFP/CSF est la seule affiliée à un mouvement familial plus global : la Confédération Syndicale des Familles (La CSF), qui représente et défend les intérêts des familles populaires auprès des pouvoirs publics et des professionnels.

Elle est membre de l'UNIOPSS, de l'UNAF, de l'UDES (ex-USGERES) et par ce biais siège aux instances d'UNIFORMATION.

Elle est adhérente à l'USB-Domicile, membre du Collectif de l'Aide à Domicile et du Collectif SSIAD, participe aux travaux du GR 31 de la CNSA, aux négociations de la branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile et prend une part active aux réflexions sur la formation professionnelle au sein de la CPNEFP de la branche.